COMMUNE DE SIERENTZ

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SIERENTZ DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2019

Le 2 décembre 2019 à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 25 novembre 2019 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Sierentz, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BELLIARD, Maire

Etaient présents :

Mme	Marie-Thérèse ROZAN
M.	Martin BOEGLIN
Mme	Catherine BARTH
M.	Stéphane DREYER
M.	Patrick GLASSER
M.	Aimé FRANCOIS
M.	Pierre ENDERLIN
Mme	Agnès WENZEL
M.	Paul-Bernard MUNCH
Mme	Rachel SORET VACHET-VALAZ
M.	Nicolas ARBEIT – à partir du point 2.2
Mme	Claudine BUMBIELER
Mme	Lauren MEHESSEM
M.	Sébastien BISSEL

Procuration : Mme Carole CHITSABESAN donne procuration à Mme Lauren MEHESSEM

Absents et excusés et non représentés :

M Benoit MARICHAL

Absents non excusés et non représentés :

M.	Gérard MUNCH
M.	Michel JOBST
Mme	Mireille VALVASON
Mme	Fabienne MEDARD

Secrétaire de séance : Mme Laurence MAIRE, Directrice Générale des Services

Monsieur le Maire a demandé à ses conseillers, avant d'ouvrir la séance, de respecter une minute de silence en mémoire des 13 militaires français tombés au champ d'honneur, dans le cadre de la mission Barkhane au Mali, parmi lesquels deux Alsaciens.

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue cordialement tous les membres et les remercie pour leur présence.

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la séance du 7 octobre 2019
2. Affaires financières
   2.1- Affectation de dépenses
   2.2 - Budget 2019 - Décision modificative
   2.3 - Subventions
   2.4 -Admissions en non-valeur
   2.5 -Attribution de fonds de concours de Saint-Louis Agglomération : Aménagement d'une aire de jeux rue du Monenberg et mise en conformité PMR du Complexe sportif
   2.6 - Cession d'un véhicule fourgon pompe tonne à la commune de Jettingen
   2.7 -Convention de partenariat avec Saint-Louis Agglomération dans le cadre de la prévention des déchets - Collecte des textiles, linges et chaussures
   2.8 - Transfert des compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines à Saint-Louis Agglomération
   2.9 - Réseau fibre optique ROSACE – Convention d'implantation d'équipements
3. Personnel communal
   3.1 - Création de poste
   3.2 - Modification durée temps de travail
4. Affaires foncières
   4.1 Acquisition de biens immobiliers auprès du GHRMSA - modification
5. Communications informations
   5.1 Compétences déléguées

****

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

DESIGNE Madame Laurence MAIRE, Attachée Principale, faisant fonction de Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DES SEANCES DU 7 OCTOBRE 2019

Le compte rendu de la séance du 7 octobre 2019 a été transmis in extenso à tous les membres. Il est approuvé à l'unanimité.

2. AFFAIRES FINANCIERES

2.1. Affectation de dépenses

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

AFFECTE les biens ci-après à l'état de l'actif de la Commune :

N° Compte	Libellé	Fournisseur	Montant	N° inventaire
2158 pro 0502	PANNEAU SIGNALISATION ECOLE MATERNELLE	CO ENSEIGNE BUHLER	2 448,00	49/19M
2158 pro 14	DETECTEUR METAUX - SERVICE TECHNIQUE	DETECTO	1 068,00	50A/19M
2158 pro 14	SOULEVEUR MAGNETIQUE - SERVICE TECHNIQUE	DETECTO	144,00	50B/19M
2158 pro 22	PANNEAUX ZONE DE RENCONTRE	SIGNAUX GIROD	944,62	51/19M
21561 pro 03	DEFIBRILLATEUR	CARDIA PULSE	1 591,20	52/19M
2158 pro 07	BUTS DE FOOTBALL	SATD	534,00	53/19M
2158 pro26	ASPIRATEUR PERISCOLAIRE	SOPROLUX	268,92	54/19M
2158 pro 22	GRILLE BARBECUE ET BRASERO	MAISON DE LA TENDANCE	1 247,60	55/19M
2156 EAU	COMPTEURS EAU	DIEHL	2 418,96	56/19M
	GOUPIL	UGAP	20 791,57	57/19M
2158 pro 22	CHAUDRON	MAISON DE LA TENDANCE	868,00	58/19M
2184 pro 1100	CREDENCE ANCIEN TRIBUNAL	MANUTAN	598,80	59/19M
2184 pro 0502	BUREAU DIRECTION ECOLE	UGAP	926,29	60/19M
21561 pro 03	TUYAU POMPIERS	EAU ET FEU	1 872,28	61/19M
2188 pro 04	INSTRUMENT MUSIQUE	MUSICMAG	1 330,00	62/19M
2158 pro 26	CHARIOT PERISCOLAIRE	PLAISIR DE TABLE	287,23	63/19M
21561 pro 03	DETECTEUR CO	CARON SECURITE	836,98	64/19M
2184 pro 26	MOBILIER PERISCOLAIRE	HYPER U	279,70	65/19M
2158 pro 14	ASPIRATEUR	SOPROLUX	268,92	66/19M
2184 pro 26	CHAIRE DE PROFESSEUR	MANUTAN	513,69	67A/19M
2184 pro 26	CHAISE	MANUTAN	905,04	67B/19M
2184 pro 26	BUREAU DIRECTION PERI	MANUTAN	2 137,50	68/19M
2158 PRO 22	POTS DE FLEURS DEVANT ECOLE	ATECH	3 408,00	69/19M
2158 PRO 22	CORBEILLES DE PROPRETE	SINEU GRAFF	3 229,20	70/19M
2158 pro 17	LAMPES	COMAFRANC	1 327,10	71/19M
2158 pro 26	FOUR DE REMISE EN TEMPERATURE - PERI	START CUISINE	8 203,20	72A/19M
2158 pro 26	REFRIGERATEUR - PERI	START CUISINE	2 868,00	72B/19M
21561 pro 03	TENUES POMPIERS	MAISON COLLINET	1 853,53	73/19M
21561 pro 03	TENUES POMPIERS	MAISON COLLINET	4 425,19	74/19M

2.2. Budget 2019 - Décision modificative

1 - Budget principal - Dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chap	Art.	Objet	Montant
011	60612	Energies, éléctricté	40 000,00
011	60621	Combustibles	7 000,00
011	60624	Produits de traitement	300,00
011	60631	Fournitures d'entretien	2 000,00
011	6064	Fournitures administratives	1 300,00
011	61521	Entretien terrain	39 300,00
011	615221	Bâtiments publics	20 500,00
011	615231	Voies et réseaux	62 000,00
011	61551	Matériel roulant	5 000,00
011	61558	Autres biens mobiliers	5 800,00
011	6161	Assurances multirisques	1 000,00
011	6184	Versements à des organismes de formation	200,00
011	6188	Autres frais divers	2 500,00
011	6226	Honoraires	1 000,00
011	6227	Frais actes et contentieux	2 000,00
011	6236	Catalogues et imprimés	-2 500,00
011	6237	Publications	600,00
011	6247	Transports collectifs	7 000,00
011	6261	Frais d'affranchissement	5 000,00
011	6262	Frais de télécommunications	15 000,00
011	63512	Taxes foncières	-8 000,00
011	637	Autres impôts et taxes	200,00
012	6218	Autre personnel extérieur	16 000,00
012	6336	Cotisations aux centre de gestion	10 000,00
012	64111	Rémunération principale	-50 000,00
012	64118	Autres indemnités	3 500,00
012	64131	Rémunération	2 750,00
012	64168	Autres emplois d'insertion	600,00
012	6417	Rémunération des apprentis	-3 500,00
012	6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 000,00
012	6454	Cotisations aux assedic	-1 000,00
012	6456	Versement au FNC du supplément familial	-1 400,00
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00
012	6488	Autres charges	12 000,00
65	6531	Indemnités	-8 000,00
65	6558	Autres contributions obligatoires	-2 000,00
014	739223	FPIC	36 600,00
014	7391171	Dégrèvement de TNBF en favuer jeunes agriculteur	246,00
023	023	Virement à la section d'investissement	-104 806,00
			123 690,00

Recettes de Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap	Art.	Objet	Montant
013	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	3 600,00
013	6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale	20 000,00
70	7067	Redevances et droits des services périscolaires et	52 000,00
73	7318	Autres impôts locaux ou assimilés	-12 000,00
73	7343	Taxes sur les pylones	1 300,00
74	7411	Dotation forfaitaire	-11 100,00
74	74121	Dotation de solidarité rurale	22 990,00
74	744	Dotations - FCTVA	18 300,00
74	7478	Autres organismes	14 000,00
74	74832	Attribution du fonds départemental de la TP	1 500,00
74	74835	Compésentation au titre des exonérations TH	3 300,00
75	752	Loyers	1 700,00
75	7588	Autres produits de gestion courante	5 400,00
77	773	Mandats annulés	2 700,00
			123 690,00

Dépenses d'investissement

BUDGET PRIMITIF 2019 DEPENSES						
PROGRAMMES		**LIBELLES**	**Budget cumulé 2019**	**Réalisations 2019**	**DM 2 019,00**	**Observations**
01 SCES	205	Concessions et droits				
ADMIN.	2051	Logiciels	10 452,00	12 693,60	3 600,00	Logiciels métiers
	2088	Autres immobilisations corporelles	5 961,98			
	2135	Autres installations	18 240,00			Standard téléphonique
	2158	Acqu. Matériel				
	2183	Matériel informatique	15 000,00	8 969,28	10 000,00	Postes informatiques et divers
	2184	Mobilier	647,87	1 246,67	1 800,00	
	2188	Matériel divers				
	2313	Travaux bâtiments	85 190,34	6 000,00		Local archives et travaux divers
	21318	Autres bâtiments publics				
02 SALLE	2158	Mobilier	13 435,20	13 670,40		Tables et chariots
DES FETES	2188	Matériel divers				
	2313	Travaux bâtiment				
03 INCENDIE	2158	Acqu. Matériel	12 000,00	1 895,71	-10 000,00	Tenues, matériels
SECURITE	2183	Matériel informatique				
	2184	Mobilier				
	2188	Matériel divers				
	2313	Travaux bâtiments			55 000,00	Nouvelle caserne
	21561	Acqu. Matériel roulant	250 000,00	284 297,45	35 000,00	FPT
	21568	Acqu. matériel		562,72		
	21571	Matériel et outillage de voirie				
04 MUSIQUE	2188	Acqu. matériel	5 000,00	3 031,68		Instruments
05 ECOLES	2031	Frais d'étude				
	2158	Acqu. Matériel		3 088,60	5 700,00	
	2183	Matériel informatique	20 543,40	9 323,40		Classes mobiles - TBI - divers
	2184	Mobilier		5 967,54	9 300,00	
	2188	Matériel divers				1000 (EM), 1000 (EP)
	2312	Autres travaux				
	2313	Travaux bâtiment EM	3 661 005,34	3 230 113,56	80 000,00	Groupe scolaire
	2313	Travaux bâtiment EP	342 446,74	198 085,71		Ecole primaire
	2315	Travaux voirie	80 000,00	431,22	-79 000,00	Rue Clemenceau EM
	21312	Bâtiments scolaires				
06 EGLISE	2313	Travaux bâtiment				
	2316	Restauration des œuvres d'art				
07 COMPLEXE	2031	Frais d'étude				
SPORTIF	2135	Aménagement				
	2158	Acqu. matériel	17 000,00	7 039,00		Agrès, matériels divers
	2182	Matériel de transport				
	2183	Matériel informatique				
	2312	Autres Travaux	47 000,00	69 558,65	22 600,00	Clôture pare-ballon et tennis extérieur
	2313	Travaux batiment	7 199 991,00	663 007,29	-63 000,00	110 étanchéité vestiaires/2 505 tennis couvert/85 étanchéité gradins/20 divers
	2315	Travaux voirie		44 644,38	45 000,00	
11 BATIM.	2115	Terrains bâtis				
COMM	2135	Installations générales				
	21534	Réseaux d'électrification			3 300,00	Eclairage extérieur Mairie
	2158	Acqu. matériel			5 750,00	Tribunal
	2183	Matériel de bureau et info				
	2184	Mobilier				Lit logement polonais
	2188	Acqu.matériel				Extincteur déchetterie
	2312	Autres travaux				
	2313	Travaux bâtiments	187 306,05	36 573,95	27 000,00	80 tir/50 divers
	2315	Travaux voirie				
13 MULTI	2158	Acqu. Matériel	5 870,58	870,58		Divers
	2184	Mobilier				
	2188	Matériel divers				
	2312	Autres travaux				
	2313	Travaux bâtiments				
14 SCES	2158	Acqu. matériel	10 000,00	12 293,32	2 300,00	Divers
TECHN	2184	Mobilier				
	2188	Acqu.matériel				
	21561	Acqu matériel roulant				
17 ECLAIRAGE	21534	Réseaux d'électrification	80 000,00	9 931,92	-32 500,00	LED
PUBLIC	2315	Travaux voirie		14 539,68	32 500,00	
21 TRAVERSEES	2158	Acqu. matériel				
AGGLOM	2315	Travaux voirie				
22 AMEN.	165	Caution				
FLEUR VILLAGE	2031	Frais d'étude	39 600,00	29 196,00		Etude urbaine, vidéoprotection
	2135	Installations générales				Aire de jeux
	2151	Travaux de voirie				Réintégration voirie rue du Chemin de Fer
	2158	Acqu. matériel	20 000,00	32 691,52	33 700,00	Fleurissement 10/ illumination 10
	2183	Matériel informatique	130 000,00	527,09	-130 000,00	Vidéoprotection
	2188	Acqu. matériel				
	2312	Autres travaux	706 667,43	69 325,63		270 Gravière zone loisirs - 200 parc domaine Haas - 200 skate park/aire de jeux
	2315	Travaux voirie	140 000,00	65 261,88	145 000,00	Vidéoprotection
	21534	Réseaux d'électrification			16 600,00	Participation ENEDIS
24 CIMETIERE	2158	Acqu. Matériel				
HOCHKIRCH	2312	Autres travaux	35 388,00	25 812,00		Plantations allée/réfection croix
	2313	Constructions				
26 ACCUEIL	2031	Frais d'étude				Etudes accueil périsclaire élémentaire
PERISCOLAIRE	2135	Aménagement				
	2158	Acqu. Matériel		11 358,83	11 400,00	
	2184	Mobilier		14 006,96	16 000,00	Equipement cuisine Site 2
	2313	Travaux bâtiments	700 000,00	31 611,13		Accueil périscolaire élémentaire
00 OPER.	1641	Rembt emprunts	828 000,00	430 215,69		
NON AFFECTE	1641	Rembt emprunts				
	165	Dépôts et cautions reçus	1 000,00	445,00		
	1678	Autres emprunts	6 000,00			CAF
	2111	Acqu. terrains	1 325 000,00		-127 500,00	1 150 Hôpital, 160 rue Rogg Haas/15 divers
	10226	TAM	1 301,00		4 000,00	
	2112	Acqu. terrains		143,00		
	2115	Acqu. Terrains bâtis		127 484,45	127 500,00	
	202	Frais de réalisation doc urba				Evaluation environnemental PLU
	192 - 040	Plus ou moins value cession				
	2041512	GFP de ratt. - bât. Et instal.				Médiathèque
	238	Avances et acomptes				Avance forfaitaire CMS
	2313-ordre	Travaux bâtiments				Avance forfaitaire CMS
	2764	Créances immobilisées				Alsabail
	2313	Travaux bâtiment				
	001	Déficit reporté	1 086 425,07			
	2315	Travaux voirie à affecter				
TOTAL			**17 086 472,00**	**5 475 915,49**	**251 050,00**	

Recettes d'investissement

BUDGET PRIMITIF 2019 RECETTES

PROGRAMMES	LIBELLES		Budget cumulé 2019	Réalisations 2019	DM 2 019,00	Observations
01 SCES						
ADMIN.	10222	FCTVA	7 700,00			
02 SALLE						
DES FETES	10222	FCTVA				
03 INCENDIE	238	Avances et acomptes				Avance CMS
SECURITE	1328	Autres subventions				Contribution volontaire Amicale
	1323	Subvention	50 000,00			Subvention FPT
	2182	Matériel de transport	50 000,00			Cession FPT
	10222	FCTVA	144 250,00			
05 ECOLE	1322	Subvention Région				
	1341	DETR	590 000,00			400 Groupe scol mat / 170 EXT EP
	10222	FCTVA	504 000,00			
06 EGLISE	1322	Subvention Région				
	1323	Subvention				
	10222	FCTVA	82 500,00			
07 COMPLEXE	165	Dépôt et cautionnement				
SPORTIF	1322	Subvention Région				
	1323	Subvention Département	100 000,00			Tennis couvert
	2315	Travaux voirie				
	10222	FCTVA	94 100,00			
11 BATIMENTS	1323	Subvention				
COMM.	1328	Autre subvention				Redevance R2 Syndicat Electricité
	10222	FCTVA	50 790,00			
13 MULTI	1322	Subvention Région				
	1323	Subvention				
	10222	FCTVA				
14 SERVICE	1322	Subvention Région				
TECHNIQUE	1328	Autre subvention				
	10222	FCTVA	6 150,00			
	2182 - 040	Mat de transport				
17 ECLAIRAGE	10222	FCTVA				
PUBLIC						
21 TRAVERSEES	238	Avances et acomptes				
AGGLOM	1323	Subvention				
	1328	Autres subventions				
22 AME.	165	Cautions				
FLEUR. VILL.	1322	Subvention Région				
	1323	Subvention				
	1328	Autres	20 000,00	29 346,00	9 300,00	IBA - Redevance R2 Syndicat Electricité
	1341	DETR	20 000,00		77 000,00	Vidéoprotection
	10222	FCTVA	16 400,00			
	10226	Taxe aménagement	181 301,00	352 106,50	184 556,00	
25 PAE HINTERE						
MATTEN	1343	Particip. construction	55 477,53			
26 ACCUEIL	192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations				
PERISCOLAIRE	1328	Autres subventions				
	1678	Autres emprunts et dettes				
	2183	Mat informatique				
	10222	FCTVA	6 500,00			
	2184 - 040	Mobilier				
00 OPER.	O21	Prélèvement	5 001 446,35		-104 806,00	
NON AFFECTES	10222	FCTVA	116 610,00	182 102,48		
	1068	Dotations/réserves	703 155,14	703 155,14		
	1641	Emprunt	7 514 980,98	644 000,00		
	1641	Emprunt relais TVA	793 191,00			
	165	Dépôts et cautionnements reçus		835,00		
	1678	Autres emprunts et dettes	5 000,00	5 000,00		Alsabail
	281568	Autre matériel et outillage d'incendie	1 478,00	1 472,19		
	28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	54 000,00	53 999,86		
	28183	Matériel de bureau et informatique	17 833,00	17 533,00		
	28184	Mobilier	12 206,00	12 205,06		
	28188	Autres immobilisations corporelles	6 088,00	6 087,73		
	28051	Concessions et droit similaires	5 094,00	5 094,00		
	28031	Amortissement des frais d'études	568,00	568,00		
	28128	Autres agencements et aménagements de terrains	388,00	388,00		
	28135		768,00	768,00		
	281561		11 265,00	11 264,80		
	28041512		28 312,00	28 312,00		
	192 - 040	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations		75 105,87		ZAC HOELL
	2111 - 040	Cession terrain		304 664,13		ZAC HOELL
	001	Excédent reporté				
	2111	Cession terrain				
	1328 - 041	Autres				
	024	Cession terrains	834 920,00		85 000,00	455 ZA Landstrasse / 379 920 ZAC Hoell
TOTAL			**17 086 472,00**	**2 434 007,76**	**251 050,00**	

NB :

- Fonctionnement global : 9 512 906.47 €
- Investissement global : 17 337 522 €

VU le budget de l'exercice ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative du budget de l'exercice 2019 comme suit :

2 - Budget Eau et assainissement

Dépenses de fonctionnement
C/6811 : + 4 350
C/023 : - 4 350

Recettes d'investissement
C/021 : - 4 350
C/28156 : + 750
C/ 28158 : + 3600

VU le budget de l'exercice ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE la décision modification du budget de l'exercice 2019 comme suit :

Dépenses de fonctionnement
C/6811 : + 4 350
C/023 : - 4 350

Recettes de fonctionnement
C/021 : - 4 350
C/28156 : + 750
C/ 28158 : + 3600

3 - Budget CCAS

Dépenses de fonctionnement :

- C/6232 : + 2 000
- C/6541 : - 2 000
-

VU le budget de l'exercice ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE la décision modification du budget CCAS de l'exercice 2019 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

- C/6232 : + 2 000
- C/6541 : - 2 000

2.3 Subventions

La Ville a été sollicitée par Monsieur Thomas JOST de SIERENTZ qui, avec Monsieur Olivier CASTEL participeront au prochain BAB EL RAID à destination du Maroc. Outre le volet raid, chaque équipage s'engage à mener une action humanitaire en emportant des produits ciblés (vêtements, jouets, livres...) pour aider au mieux les populations. Pour financer ce projet, il est fait appel à des partenaires et en contrepartie l'équipage s'engage à présenter après le raid à l'occasion d'une conférence-débat le déroulement de cette aventure humaine, sportive et solidaire.

Vu les crédits ouverts au budget de l'exercice ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

DECIDE DE VERSER les subventions ci-après :

- **500** € à Messieurs JOST et CASTEL pour leur participation à BAB EL RAID
- **3 275** € à l'OMSAP au titre des droits de place du marché Saint Nicolas 2019
- **960** € à l'école primaire Jacques Schmidt au titre du séjour scolaire aux Aliziers du 11 au 15 juin 2019 (39 élèves ont passé 2 nuits en auberge de jeunesse : 30 x 4 x 8 € = 960 €)
- **300** € au tennis club en guise de dédommagement des frais engagés pour SIE ROULETTES, qui a été annulé

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget de l'exercice sous le c/6574 « à affecter après DCM » et « jeunes licenciés sportifs ».

2.4 Admissions en non valeur

VU les demandes d'admission en non-valeur déposées par la Trésorerie de SAINT-LOUIS ;

Budget annexe eau et assainissement

Année	Titre	Montant
2007	R-16	1937
2007	T-900002000501	3622
2008	R-7	5421,2
2008	R-26	3672,47
2009	R-10	1799,98
2009	R-36	276,23
2013	R-25	152,02
2013	R-12	26,65
2014	R-7	417,34
2014	R-13	566,22
2015	R-12	528,41
2015	R-3	902,31
2016	R-6	525,04
2016	R-33	577,42
2016	T-8	370,3
2017	R-33	1451,91
2017	R-18	2136,05
2017	T-8	383,03
2017	T-36	1547,3
2017	T-14	656,59

Soit un montant total de 26 969,47 €

CONSIDERANT que toutes les actions ont été menées en vue de procéder au recouvrement des créances

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

ADMET en non-valeur les créances ci-dessus :

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice par voie de décision modificative comme suit au budget annexe de l'Eau et Assainissement :

Dépenses de fonctionnement :
C/6541 : +22 000

Recettes de fonctionnement :
C/704 : + 22 000

2.5 Attribution de fonds de concours de Saint-Louis Agglomération

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX RUE DU MONENBERG - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une aire de jeux rue du Monenberg, la Ville a déposé un dossier de demande d'attribution d'un fonds de concours de Saint-Louis Agglomération. Le coût total du projet est de 18 294,00 € HT.
Par délibération en date du 13 novembre 2019, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération a approuvé l'attribution à la Ville de Sierentz d'un fonds de concours de 9 147,00 €, représentant 50% du montant éligible au fonds de concours, pour l'opération d'aménagement d'une aire de jeux rue du Monenberg.

MISE EN CONFORMITE PMR DU COMPLEXE SPORTIF - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Dans le cadre des travaux de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du Complexe sportif, la Ville a déposé un dossier de demande d'attribution d'un fonds de concours de Saint-Louis Agglomération. Le coût total du projet est de 165 600 € HT.
Par délibération en date du 13 novembre 2019, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération a approuvé l'attribution à la Ville de Sierentz d'un fonds de concours de 53 255,52 €, représentant 50% du montant éligible au fonds de concours, pour l'opération de mise en conformité PMR du Complexe sportif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

ACCEPTE l'attribution des deux fonds de concours tels que détaillés ci-dessus et d'en prévoir l'inscription au budget de la commune

HABILITE Monsieur le Maire à signer les conventions d'attribution et tous documents s'y rapportant.

2.6 Cession d'un véhicule fourgon pompe tonne à la commune de JETTINGEN

Suite à l'acquisition d'un nouveau fourgon pompe-tonne (FPT) pour le Corps de Sapeurs-Pompiers, il est proposé de céder l'ancien fourgon pompe-tonne MAN à la Commune de JETTINGEN qui a fait une offre de reprise pour un montant de 50 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE la cession de l'ancien fourgon pompe-tonne (FPT) MAN au profit de la Commune de JETTINGEN pour un montant de 50 000 €.

CHARGE Monsieur le Maire d'établir le titre de recouvrement correspondant et d'inscrire la recette au budget de la commune

HABILITE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la cession.

2.7 Convention de partenariat avec Saint-Louis Agglomération dans le cadre de la prévention des déchets - Collecte des textiles, linges et chaussures

Saint-Louis Agglomération, dans le cadre de sa compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » veille à la cohérence de la collecte et du tri des déchets ainsi que des textiles, linges et chaussures (TLC) sur l'ensemble de son territoire. Il est proposé d'homogénéiser la collecte des TLC et de confier à Saint-Louis Agglomération le soin d'être l'interlocuteur unique de celle-ci sur ce territoire.
Ce partenariat entre Saint-Louis Agglomération et la Commune permettrait de promouvoir et de développer la collecte des TLC, en collaboration avec les opérateurs de collecte présents sur le territoire de l'agglomération.
Pour ce faire, la Commune confierait à Saint-Louis Agglomération le rôle de coordonnateur de la collecte des TLC sur son territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

ADHERE au principe de partenariat avec Saint-Louis Agglomération dans le cadre de la prévention des déchets pour la collecte des textiles, linges et chaussures.

HABILITE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir en ce sens et tous documents s'y rapportant.

2.8 Transfert des compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines à Saint-Louis Agglomération

La loi NOTRe du 7 août 2015 dispose que les Communautés d'Agglomération devront exercer, de manière obligatoire, les compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 1er janvier 2020 au plus tard. Actuellement, deux modes de gestion coexistent sur le territoire, gestion déléguée par contrat d'affermage pour deux entités et gestion directe en régie avec contrats de prestations pour toutes les autres entités. Ces deux modes de gestion seront maintenus au 1er janvier 2020.

Saint-Louis Agglomération aura à gérer trois services distincts (eau, assainissement, eaux pluviales urbaines). Pour assurer efficacement l'administration de ces trois services, le personnel de la Direction de l'Assainissement et de l'Eau devra être renforcé. L'organisation proposée prévoit une répartition géographique en trois lieux couvrant l'ensemble du territoire de SLA (Saint-Louis, Sierentz et Hagenthal-le-Bas) et la création d'un service d'astreinte mobilisable 7j/7 et 24h/24.

Concernant les redevances eau et assainissement, la réglementation n'impose pas la mise en œuvre d'une tarification unique sur l'ensemble du territoire lors du transfert de compétences, les tarifs pratiqués en 2019 seront donc reconduits en 2020. Concernant la participation financière à l'assainissement collectif (PAC) et les autres tarifications, SLA envisage d'harmoniser les tarifs et les pratiques sur tout le territoire à compter du 1er janvier 2020. Ces deux services seront assujettis en 2020 à la TVA, ce qui était déjà le cas de notre commune jusque là.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le transfert des compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines à Saint-Louis Agglomération au 1er janvier 2020.

HABILITE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

2.9 Réseau fibre optique ROSACE – Convention d'implantation d'équipements

Dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique ROSACE, il est nécessaire d'implanter un sous-répartiteur optique. Après concertation, il est envisagé son implantation sur la parcelle cadastrée section 9 n° 593 à l'arrière de l'Ancien Tribunal. Sa mise en place nécessite l'institution d'une servitude de passage, de pose et d'entretien des réseaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

DONNE un avis favorable pour l'implantation d'un sous-répartiteur optique à l'arrière de l'Ancien Tribunal – parcelle cadastrée section 9 n° 593 et l'institution d'une servitude de passage, de pose et d'entretien des réseaux.

HABILITE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y relatifs.

Il est à noter qu'une réunion publique, au sujet du déploiement de la fibre optique, se tiendra au courant du mois de janvier 2020

3. PERSONNEL COMMUNAL

3.1 Création de poste

Adjoint technique territorial

Vu la construction de la nouvelle école maternelle, et l'accroissement de l'entretien de ce bâtiment qui en découle,
Considérant qu'il convient de créer des postes supplémentaires pour assurer cet entretien,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

CREE au tableau des effectifs pour le service Gestion des Bâtiments, un poste d'adjoint technique territorial (IB 348/407) à 16/35ème à compter du 1er février 2020 ;

Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

MODIFIE le tableau des effectifs en ce sens.

3.2 Modification durée temps de travail

Adjoint technique territorial

Vu la construction de la nouvelle école maternelle, et l'accroissement de l'entretien de ce bâtiment qui en découle ;
Considérant que ces dispositions nécessitent d'augmenter la durée de travail d'un adjoint technique territorial ;
Vu l'accord de l'intéressée et l'avis favorable du Comité Technique enregistré sous le n° M2019-21 en date du 18 novembre 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

PORTE la durée hebdomadaire de l'adjoint technique territorial de 12/35ème à 20/35ème à compter du 1er février 2020 ;

MODIFIE le tableau des effectifs en ce sens.

Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

4. AFFAIRES FONCIERES

4.1. Acquisition de biens immobiliers auprès du GHRMSA - modification

Par délibération n°3 du 4 décembre 2018, la ville a décidé d'acquérir des biens immobiliers auprès du Groupement Hospitalier de Mulhouse Sud Alsace pour un montant de 2 300 000 €. Il était prévu que le versement se fasse en deux fois à savoir en janvier 2019 et janvier 2020 par moitié. Ce dossier ayant pris du retard suite à un changement de direction au GHR, il convient donc de reprendre une délibération pour indiquer que le paiement se fera en deux fois : la première moitié à la signature et la seconde à la date anniversaire de celle-ci. Les autres conditions demeurent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE ce nouveau calendrier de paiement et de reporter la dépense au budget 2020.

5. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

5.1. Compétences déléguées

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a pris dans le champ de compétence des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 7 avril 2014.

- **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Ont été prononcées les renonciations au droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

SECTION	N° PARCELLE	SUPERFICIE	LIEU-DIT
12	n°96	0,44 ares	Rue maréchal Foch
12	n°200/60	2,36 ares	Rue du Maréchal Foch
12	n°202/61	7,02 ares	17 rue du Maréchal Foch
11	n°182/129	1ares 02	rue de Paris
11	n°229/128	2ares15	7 rue de Paris
06	n°218/202	6 ares 15	Steinaeckerle-Straenge
12	n°38	6 ares 53	5 rue du chemin de fer
10	n°552/57	5 ares 57	2 rue Saint Martin
10	n°553/57	4 ares 29	2A rue Saint Martin
09	n°467/196	9 ares 80	Monenberg
06	n°595/202	4 ares 64	Steinaeckerle-straenge
06	n°667/662	0,33 ares	Steinaeckerle-straenge
06	n°620/202	4 ares 89	Steinaeckerle-straenge
06	n°617/202	4 ares 47	Steinaeckerle-straenge
06	n°623/202	0,01 are	Steinaeckerle-strange
09	n°948/128	3 ares 75	Village
06	n°562/202	4 ares 74	Steinaeckerle-Straenge
01	n°283/191	20 ares 00	1 rue des Romains
01	n°347/191	2 ares 56	1 rue des Romains
11	n°29	4 ares 11	8 rue de la Liberté
11	n°214/30	1 are 03	8 rue de la Liberté
11	n°215/30	3 ares 85	8 rue de la liberté
15	n°601/138	3 ares 73	rue Poincaré
06	n°529/202	3 ares 43	Steinaeckerle-straenge
11	n°271/52	11 ares 32	11 rue de la liberté

- **PROCÉDURES ADAPTÉES**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prisesdans son champ de compétence des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 7 avril 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

PREND acte des marchés signés dans le cadre de procédures adaptées, suivant détail, ci-après :

Dénomination marché	**Entreprise retenue**	**Montant H.T.**	**Date d'attribution**
Reconstruction à l'identique de la salle omnisports du Complexe sportif suite au sinistre et construction des tennis couverts et locaux annexes			
Lot 1	*Déjà attribué en 2018 (désamiantage)*	*Pour rappel: 153 345,00 €*	
Lot 2	CLB	806 404,25 €	20/11/2019
Lot 3	Munch Metal Industry	434 415,00 €	20/11/2019
Lot 4	Galopin	764 176,16 €	20/11/2019
Lot 5	Gérard Jacob	481 451,00 €	20/11/2019
Lot 6	Engie Axima	389 200,00 €	20/11/2019
Lot 7	Labeaune JMC	169 030,93 €	20/11/2019
Lot 8	Parelec	327 722,98 €	20/11/2019
Lot 9	Feller Industries	12 258,30 €	20/11/2019
Lot 10	Corvec	92 710,00 €	20/11/2019
Lot 11	Olry cloisons	97 501,00 €	20/11/2019
Lot 12	Hunsinger SAS	269 849,00 €	20/11/2019
Lot 13	Luttringer-Hesslé	45 830,60 €	20/11/2019
Lot 14	Alsasol	29 037,35 €	20/11/2019
Lot 15	ST Groupe	94 222,35 €	20/11/2019
Lot 16	Plastisol	9 074,30 €	20/11/2019
Lot 17	Peinturest	69 115,00 €	20/11/2019
Lot 18	Echaf Service	9 690,30 €	20/11/2019
Lot 19	Les Peintures Réunies	53 758,30 €	20/11/2019
Lot 20	TP3F	151 102,20 €	20/11/2019
Lot 21	Nouansport	81 650,12 €	20/11/2019
TOTAL 1		4 541 544,14 € HT (lot 1 inclus)	
TOTAL 2		4 388 199,14 € HT (lots 2 à 21)	

Dont :
Total pour le complexe : 2 451 687 € HT (reconstruction : 1 968 889,64 € HT et amélioration : 482 797,36 € HT)

Total pour le tennis : 2 089 857,14 € HT

- **ACCEPTATION INDEMNITES**

Ont été acceptées comme indemnités de sinistre :

642,59 € au titre du sinistre du 9 août 2017 relatif à un choc de véhicule contre un panneau

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Jean Marie BELLIARD, Maire, lève la séance à 20h00.